Image not found or type unknown

ordonnance de règlement /règlement .

Par **C.moy**, le **17/02/2024** à **15:19**

Bonjour .

J'ai déposé une plainte pour crime de faux , avec constitution de partie civile par voie d'action .

J'ai obtenu une ordonnance de refus d'informer . J'ai fait appel devant la chambre d'instruction au visa art 186 alinéa 2 du CPP pour demander des dommages et interets .

Suivant audience prévue devant la CI , il serait question d'une ordonnance de règlement et de règlement .

Que peut-on attendre ou comprendre ?

Merci pour vos réponses . .

Cordialement à tous .

Par **Marck.ESP**, le **17/02/2024** à **19:14**

Bonsoir et bienvenue
Pour info, faux et usage de faux sont des délits et non des crimes.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés